Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID: 090-200069060-20240123-2024002-BF

Communauté de Communes des Vosges du Sud – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BP (projet de budget) - 2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par Monsieur le Président,

A Saint-Germain-le-Châtelet, le 09/04/2024

Monsieur le Président,

Nombre de membres en exercice : 42 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : Pour:

VOTES:

35

Abstention:

Contre:

ession ordinaire. Délibéré par le conseil communautaire, réuni en

A Saint-Germain-le-Châtelet le 09/04/2024

Date de convocation: 27/03/2024

Les membres du conseil communautaire :

AFFHOLDER

O. BAZIN

R. BEGUE

J-P. BRINGARD

L. BROS-ZELLER

C. CANAL

F. CANAL

M-J. CHASSIGNET

J. CHIPAUX

C. CODDET

C. CONILH-NOBLAT

P. DEMOVGE

C. DIDIER [√]

A. DOYEN

A. FENDELEUR

A. FESSLER

J. GROSCLAUDE

P. GUIGON

E. HOTZ

J-M. HUGARD

P. LACREUSE

M. LEGUILLON

M. JACQUEY

C. LESQU

G. MICLO

P. MIESCH

F. MONCHABLON

S. MOREL

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID: 090-200069060-20240123-2024002-BF

A. NAWROT

V. ORIAT-BELOT

E. OTERNAUD

E. PARROT

C. PARTY

A. S. PEUREDY-DEMANGELIE

J.L. SALORT

J. SALORT

Suppléants

Suppléants

A. BOUAZY

S. CHRETIEN

N. DECRIND

G. DEDEURWAERDER

Y. KUENY

J. MARTINEZ

B. FOLTZER

D. ILTIS

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte-tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

F. MAMMAR



Vosges du Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE 💠 DEPAR EXTRAIT DU REGISTR

Envoyé en préfecture le 15/04/2024 Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 090-200069060-20240123-2024002-BF

Séance du 09 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, En exercice:

R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX,

C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, 30

Absents: 12 J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, 0

M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, dont suppléés: 5 E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

dont représentés: 35 J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER Votes pour:

Votes contre: 0 Pouvoirs: F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à

Secrétaire de séance : E. PARROT

0 Abstention: J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à Suffrages exprimés: 35

C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

Date de la convocation

27/03/2024

Présents :

Date de publication 16/04/2024

Délibération nº 055-2024

Objet: Finances - budget primitif 2024 - budget assainissement collectif

<u>Vu</u>

le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20, L5211-36 et L2311-1 à L2343-2,

Monsieur le Président propose le projet de budget primitif du budget assainissement collectif suivant :

<u>Dépenses</u>

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
011	Charges à caractère général	0,00	825 295,00	802 258,00
012	Charges de personnel	0,00	327 442,00	327 442,00
014	Atténuations de produits	0,00	78 955,00	78 955,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 678,00	6 678,00
66	Charges financières	0,00	234 429,00	234 429,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	16 983,00	16 983,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	6 720,00	6 720,00
042	Opération d'ordre entre sections	0,00	817 739,43	817 739,43
023	Virement à section d'investissement	0,00	918 658,44	918 658,44
	Total	4. 0,00	3 232 899,87	3 232 899,87

Recettes

Fonctionnement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
70	Produits des activités	0,00	1 861 645,00	1 861 645,00
74	Dotations, subventions, participations	0,00	15 753,00	15 743,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	59 937,00	59 937,00
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	411 429,89	411 429,89
002	Solde d'exécution reporté	0,00	1 121 548,91	1 121 548,91
	Total	0.00	3 470 313,80	3 470 313,80

Solde de la section de fonctionnement : 237 413,93

Dépenses

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le



ID: 090-200069060-20240123-2024002-BF

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	2 070,00	2 276,00	4 346,00
21	Immobilisations corporelles	96 519,68	143 403,00	239 922,68
26	Réhabilitation réseau STEP Giromagny	0,00	83 496,73	83 496,73
28	Réhab. réseau STEP Giro (hors Giro)	0,00	1 263 195,28	1 263 195,28
29	Réhab. réseau STEP Lachapelle-sous- Rougemont	0,00	132 020,40	132 020,40
30	Réhab. Réseau Anjoutey	0,00	128 286,77	128 286,77
31	Extension de réseau St Germain-le-Châtelet	0,00	76 066,80	76 066,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	411 670,00	411 670,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	411 429,89	411 429,89
001	Solde d'exécution reporté	0,00	273 541,30	273 541,30
	Total	98 589,68	2 925 386,17	3 023 975,85

Recettes

Investissement

Investissement

Chap.	Intitulé	Restes à réaliser	BP 2024	BP 2024 + RAR
13	Subventions d'investissement	297 642,84	0,00	297 642,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	389 935,14	389 935,14
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	600 000,00	600 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	817 739,43	817 739,43
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	918 658,44	918 658,44
	Total	297 642,84	2 726 333,01	3 023 975,85

Solde de la section d'investissement : 0,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif du budget assainissement collectif, par nature et par chapitre ou opération, tel que proposé par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Éric PARROT



REPUBLIQUE FRANÇAISE � DEPAR EXTRAIT DU REGISTR

Envoyé en préfecture le 15/04/2024 Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID: 090-200069060-20240123-2024002-BF

Séance du 09 avril 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice: 30

Présents: 12 Absents: dont suppléés : 0 dont représentés:

35 Votes pour: Votes contre: 0 0 Abstention: Suffrages exprimés: 35

Date de la convocation 27/03/2024

Date de publication 16/04/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, J. CHIPAUX,

C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER,

J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT,

E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE J-L. SALORT, G. TRAVERS, P. VUILLAUMIE, A. ZIEGLER

Pouvoirs: F. MONCHABLON à J-L. SALORT, D. VALLVERDU à J-L. ANDERHUEBER, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à C. CODDET

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération nº 050-2024

Objet : Finances - reprise anticipée des résultats 2023 - budget annexe assainissement collectif

<u>Vu</u>

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2311-5 et R2311-13,
- l'instruction budgétaire et comptable M4,

Considérant

- l'indisponibilité du compte de gestion relatif au budget annexe assainissement collectif et l'impossibilité qui en résulte d'approuver le compte administratif,
- qu'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte de gestion et du compte administratif et de procéder à leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif,

Monsieur le Président propose de constater et d'approuver la reprise par anticipation des résultats 2023 et restes à réaliser ainsi qu'il suit :

Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-187 308,32
B. Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	1 383 345,37
C. Résultats à affecter	
= A. + B. (hors restes à réaliser)	1 196 037,05
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	-273 541,30
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	199 053,16
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	74 488,14
Reprise anticipée = C. = G. + H.	1 196 037,05

	Envoyé en préfecture le 15/04/2024 Reçu en préfecture le 15/04/2024	
1) Prévision d'affectation en réserves R1068 en investissement	Publié le 74 488,14 ID : 090-200069060-2024	Berge
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 121 548,91	
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

- (1) Origine: emprunt: 0,00, subvention: 0,00 ou autofinancement: 0,00
- (2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin du financement de la section d'investissement.
- (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
- Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.
- (4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023 et des restes à réaliser telle que présentée par Monsieur le Président.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

SGC Belfort 2.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Lud ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,